

## MasterRoc MP 355 Accelerator 10

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000264445      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterRoc MP 355 Accelerator 10  
Code du produit : 000000000050285487 000000000050285487  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.  
Adresse : 1800 CLARK BLVD  
Brampton ON L6T 4M7  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;  
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation oculaire : Catégorie 2B

#### Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Attention  
Mentions de danger : H320 Provoque une irritation des yeux.  
Conseils de prudence : **Prévention:**  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## MasterRoc MP 355 Accelerator 10

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000264445      Date de dernière parution: 07/28/2023  
 Date de la première version publiée: 01/09/2023

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange :  
 Nature chimique : Mélange accélérateur

**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
2,2'-dimorpholinyl-diéthyl-ther	Oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle	6425-39-4	>= 90 - <= 100

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : Repos, air frais. Si les irritations persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les verres de contact. Maintenir les paupières ouvertes et nettoyer abondamment avec de l'eau fraîche et propre ou une solution de rinçage d'œil puis consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation des yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
 Eau pulvérisée  
 Poudre sèche

## MasterRoc MP 355 Accelerator 10

Version 2.0	Date de révision: 08/15/2023	Numéro de la FDS: 000000264445	Date de dernière parution: 07/28/2023 Date de la première version publiée: 01/09/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Produits de combustion dangereux : fumées  
vapeurs nocives  
Oxydes de carbone  
oxydes d'azote  
noir de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

## MasterRoc MP 355 Accelerator 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000264445	Date de la première version publiée: 01/09/2023

- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur.
- Température de stockage recommandée : 5 - 35 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Protéger du gel.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées. Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.
- Protection des mains
  - Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.
- Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.
- Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'exposition au produit. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

## MasterRoc MP 355 Accelerator 10

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000264445      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 10.4 (20 °C) Concentration: 100 g/l
Point de fusion	: -28 °C
Point de congélation	: -28 °C
Point/intervalle d'ébullition	: > 340 °C
Point d'éclair	: 146 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Inflammabilité (liquides)	: Non classé comme danger d'inflammabilité Méthode: dérivé du point d'inflammation
Auto-inflammation	: non auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: env. 7 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1.06 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: partiellement miscible

## MasterRoc MP 355 Accelerator 10

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000264445      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 0.5 (25 °C) pH: 9
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	env. 30 mPa.s ( 23 °C)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	non comburant
Point de sublimation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	substances susceptibles d'être oxydées substances à réaction acide
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

## MasterRoc MP 355 Accelerator 10

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000264445      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

### Composants:

#### **2,2'-dimorpholinyldiéthyléther:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,035 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3,038 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **2,2'-dimorpholinyldiéthyléther:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une irritation des yeux.

### Composants:

#### **2,2'-dimorpholinyldiéthyléther:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible après 7 à 21 jours.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**MasterRoc MP 355 Accelerator 10**

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000264445      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**Composants:****2,2'-dimorpholinyl-diéthyléther:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 2,150 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Concentration d'effet non observée (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.



**MasterRoc MP 355 Accelerator 10**

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000264445      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

**Persistence et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

**Composants:****2,2'-dimorpholinyl-diéthyléther:**

Information écologique supplémentaire : Compte tenu de la valeur du pH du produit, il est en règle générale nécessaire de procéder à la neutralisation des eaux usées avant leur introduction en station d'épuration.

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## MasterRoc MP 355 Accelerator 10

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000264445      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

##### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

---

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet pour autres abréviations

AllC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention inter-

## MasterRoc MP 355 Accelerator 10

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000264445	Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

nationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/15/2023  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR